Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION

Projet de règlement numéro 2023-01-01 décrétant le taux de taxes et les compensations afférentes pour l'année 2023

Est par la présente donné par la soussignée, qu'un avis de motion et dispense de lecture est par la présente donné par Ghislaine Tessier, qu'à la séance extraordinaire du 29 décembre 2022, a été déposé un projet de règlement numéro 2023-01-01 décrétant le taux de taxes et les compensations afférentes pour l'année 2023 pour étude et adoption lors d'une séance subséquente. Une copie du projet de règlement étant remise aux membres du conseil, le tout en conformité avec les dispositions du 2e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

Donné à Saint-Placide, le 30e jour du mois de décembre 2022

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Municipalité et avoir affiché ledit avis sur le tableau d'affichage du bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-deux.

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière